

**Rased**

### **Missions du Rased**

- Analyse et repérage des difficultés scolaires,
- Mise en oeuvre d'actions pour faire évoluer la situation scolaire de l'élève,
- Coordination des aides autour de l'élève avec l'enseignant(e) ou l'équipe du cycle.

### **Condition d'intervention du Rased**

Le Rased intervient à la demande des enseignants ou des familles, celles-ci en sont toujours préalablement informées.

Les personnels du Rased sont en charge :

- d'accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages ou leur adaptation aux exigences scolaires,
- de prévenir l'installation des difficultés de comportement.

**Réseau d'aides spécialisées  
aux élèves en difficulté**

### **Rased**

**Réseau d'aides spécialisées  
aux élèves en difficulté**

**23ème circonscription  
Sèvres**

Le Rased est un dispositif du Ministère de l'Education nationale sous la responsabilité de l'IEN, pour aider et suivre les élèves rencontrant des difficultés persistantes et prévenir l'installation de ces situations.

**23<sup>ème</sup> circonscription**

### **Rased**

**Réseau d'aides spécialisées  
aux élèves en difficulté**

**de la 23<sup>ème</sup> circonscription  
des Hauts de Seine**

**2, rue Victor Hugo  
92310 SEVRES**

**Sylvia RIME  
01 45 34 68 08**

**Sophie Morange  
Catherine Michel  
01 45 34 20 61**

**La psychologue de l'éducation nationale**

Intervient à tous les niveaux de la scolarité maternelle et élémentaire.  
S'adresse à des enfants en difficulté scolaire et/ou personnelle.

Rédige des comptes rendus destinés :  
- aux commissions d'orientation (classes, établissements spécialisés) ;  
- à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Participe aux réunions d'équipe éducative et aux suivis de terrain des Projets Personnalisés de Scolarisation.

Agit :  
- en direction des enfants : entretiens, observations en classe, examens psychologiques...  
- en direction des familles : entretiens, suivis des élèves en difficulté et des enfants handicapés, préparation à la mise en place d'un suivi extérieur ou d'une orientation, liaisons avec les partenaires extérieurs ;  
- en direction des enseignants : aide à l'élaboration de projets personnalisés.

Conditions de l'examen psychologique :  
- l'accord des familles ;  
- un local (à usage non scolaire).

Sylvia RIME  
01 45 34 68 08  
Sylvia.RIme@ac-versailles.fr

**L'enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante relationnelle**

Intervient dans les écoles de Sèvres.  
Apporte une aide aux élèves dont il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences scolaires.

Propose :  
- une aide individualisée ou en petit groupe dans le cadre de l'aide relationnelle ;  
- une action de prévention pour une meilleure adaptation à l'école et aux exigences scolaires ;  
- une mise en œuvre de démarches pédagogiques et éducatives adaptées aux difficultés et troubles susceptibles d'affecter les apprentissages et le comportement des élèves.

L'aide proposée vise à engager l'élève ou le réintégrer dans un processus d'apprentissage.  
Participe aux réunions d'équipe éducative.

Agit :  
Indirectement sur les apprentissages en aidant à faire évoluer les rapports de l'enfant aux exigences scolaires, à instaurer ou restaurer son investissement dans les activités scolaires.

Conditions de l'aide spécialisée :  
- une indication posée en réunion de synthèse  
- des échanges réguliers avec l'enseignant et la famille  
- l'accord des parents  
- un local dans l'école

Catherine Michel  
01 45 34 20 61  
Catherine.Dumont4@ac-versailles.fr

**L'enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique**

Intervient prioritairement au cycle 2.  
S'adresse à des élèves ayant des difficultés scolaires.

Propose :  
- des bilans scolaires ;  
- une aide spécifique à l'apprentissage  
- une pédagogie appropriée aux difficultés rencontrées par les élèves (constitution de petits groupes ou co-intervention) ;  
- une aide à l'élaboration de projets individualisés ;  
- une aide aux évaluations.

Agit :  
sur les difficultés d'apprentissage des élèves.

Conditions de l'aide spécialisée :  
- indication posée en réunion de synthèse,  
- concertation avec l'équipe pédagogique,  
- information aux familles,  
- un local dans l'école.

Sophie Morange  
01 45 34 20 61  
Sophie.Morange@ac-versailles.fr